



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/797
S/1997/124
13 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 22 de l'ordre du jour
COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION
DES ÉTATS AMÉRICAINS

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 12 février 1997, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la communication que lui adresse M. Diego Ribadeneira, Secrétaire général du Ministère équatorien des relations extérieures, au sujet de la nomination du nouveau Président constitutionnel provisoire de l'Équateur, M. Fabán Alarcón.

D'ordre de mon gouvernement, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 22 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Je saisis cette occasion de réaffirmer à Votre Excellence l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Emilio IZQUIERDO

ANNEXE

Lettre datée du 12 février 1997, adressée au Secrétaire général
par le Secrétaire général du Ministère équatorien des relations
extérieures

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, et par votre entremise à celle des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, la résolution adoptée hier par le Congrès national, dans le cadre de procédures conformes à la Constitution en vigueur, aux fins de préserver l'ordre démocratique du pays et de surmonter la crise politique des derniers jours.

Comme vous le savez, le 5 février, la société civile a organisé un arrêt de travail massif au niveau national : travailleurs, syndicats, associations patronales, dirigeants politiques, anciens présidents de la République, anciens candidats à la première magistrature de l'État, maires, préfets et la population en général ont voulu ainsi protester contre le gouvernement de l'ex-Président Abdalá Bucaram Ortiz et demander qu'il soit mis fin à ses fonctions.

Par une résolution adoptée le 6 février 1997, le Congrès national a déclaré qu'aux termes du paragraphe d) de l'article 100 de la Constitution, l'ex-Président Abdalá Bucaram Ortiz était démis de ses fonctions. Hier, 11 février, le Congrès a mis fin aux fonctions de Mme Rosalía Arteaga en tant que Président de la République intérimaire et désigné Président constitutionnel provisoire de la République M. Fabián Alarcón Rivera, qui a assumé immédiatement ses hautes fonctions.

La résolution du Congrès en question, adoptée par 57 voix, c'est-à-dire plus des deux tiers des membres du Parlement, stipule que le Président provisoire "dans les 12 mois à compter du jour de son élection, convoquera par l'entremise du Tribunal électoral suprême des élections générales pour désigner au suffrage universel le Président constitutionnel de la République et d'autres hauts dignitaires et qu'ils prendront possession de leurs fonctions les 1er et 10 août 1998".

Le Congrès a ratifié publiquement et officiellement "son engagement de pallier les insuffisances actuelles et de réaliser les réformes que le pays exige en vue d'une restructuration profonde de l'État, qui fasse de l'Équateur un pays plus juste et plus solidaire, satisfaisant ainsi les aspirations de toutes les couches qui composent la société équatorienne".

En informant Votre Excellence des faits ci-dessus, je tiens à souligner que cette crise politique a été surmontée sans faire de victimes, qu'elle n'a donné lieu à aucun acte contraire aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies et que, de ce fait, il n'a pas été porté atteinte à la paix et à la sécurité régionales et internationales, car chaque démarche a été effectuée sans manquer au respect des devoirs et des droits des États et dans la pleine reconnaissance du droit des peuples à l'autodétermination.

Le Secrétaire général du Ministère
des relations extérieures

(Signé) Diego RIBADENEIRA ESPINOSA
